



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 50546

### Texte de la question

M Robert Poujade attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, sur l'inquietude suscitee par le projet de reforme des enseignements superieurs scientifiques et techniques. Il lui rappelle : que la suppression de la deuxieme annee des classes preparatoires conduirait a reduire les diplomes d'ingenieurs a des diplomes bac + 4, les assimilant ainsi aux diplomes etrangers de second rang ; que la suppression de la dimension professionnelle des diplomes d'ingenieurs ne donnerait plus le droit d'exercer des activites reglementees ; que l'accroissement de 50 p 100 en cinq ans des effectifs des ecoles d'ingenieurs parait irrealiste, alors que le nombre d'ingenieurs diplomes augmente deja de 7 p 100 chaque annee, rythme superieur a l'accroissement du nombre de bacheliers. Il prend acte de l'engagement du ministre, affirme a l'Assemblée nationale le 30 octobre dernier, de ne trancher « aucunement de facon autoritaire ni uniforme », et lui demande de bien vouloir indiquer quelles sont les orientations definies par ses services dans ce domaine essentiel pour la place de notre pays dans la competition economique internationale.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des reflexions engagees sur les differents dispositifs de formations post-baccalaureat, une etude specifique a ete conduite pour les classes preparatoires aux grandes ecoles. Cette reflexion, menee conjointement par le ministere et les grandes ecoles, a eu pour objet de degager un certain nombre de priorites et de proposer un projet d'evolution des differents cursus de formation. L'essentiel des travaux actuels porte sur les filieres scientifiques, le doublement du flux des eleves optant pour les formations d'ingenieurs sur la periode 1990-1993 ayant rendu necessaire et urgente, la mise en oeuvre d'une reforme de l'organisation des etudes. Le Gouvernement s'est fixe deux objectifs essentiels : d'une part, decloisonner le systeme actuel des formations et, d'autre part, developper les capacites d'organisation, de communication, d'autonomie et d'initiative des eleves en laissant un temps important pour la reflexion et le travail personnel. Toutefois, le dossier est encore a l'examen, aussi, convient-il de preciser qu'aucune decision ne sera prise dans ce domaine, notamment sur la question relative a la duree des etudes, tant qu'elle n'aura pas recueilli l'accord des parties interessees. Les remarques presentees ne manqueront pas de faire l'objet d'une lecture attentive dans la mesure ou elles rejoignent les preoccupations gouvernementales, a savoir : donner a la France un enseignement scientifique et technique de haut niveau lui permettant de faire face dans de bonnes conditions aux defis technologiques futurs ainsi qu'a la concurrence des autres pays de la CEE.

### Données clés

**Auteur :** [M. Poujade Robert](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50546

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 1991, page 4748